

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024

Date : 29/02/2024

Adresse : Salle d'attente des mariages , Mairie 13ème

Le 29 février 2024, à 10h, les membres de la SMLH PARIS XIII se sont réunis en Mairie du 13ème en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président le MGI 2s JC. RIGAL-SASTOURNE

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par le MGI 2s RIGAL-SASTOURNE président de la section. Il était assisté de Mme Gisèle GODARD, vice-présidente, M. Jean-Michel WROBLEWSKI, secrétaire général, Mme Marie AGAM, trésorière et Mme Marie-Louise DESGRANGES porte-drapeau.



Mme RICROH et Mme CLEMENT-BUZIN ont été désignés comme scrutateurs.

Vingt membres, soit 10% de la section, étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :
Rapport moral,
Rapport financier,
Vote pour l'approbation des activités et du budget,



Election d'un nouveau membre du Bureau ; Mme Agnès RICROH

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Il a été fait lecture des différents rapports : moral, financier.
Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

1. -proposition par Mme CARLIER de visites des légionnaires âgés en décembre avec offre d'un cadeau de Noel. Proposition acceptée.
2. -proposition par Mme CLEMENT-BUZIN d'organiser une action sur la naturalisation: constitution d'un groupe de travail de 5 légionnaires de la section, proposition de conduite du projet au bureau.

Rapport moral et financier : l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité des 20 votes les deux rapports.



Election de nouveau membre du Bureau de la section SMLH Paris XIII : l'Assemblée élit à l'unanimité Mme RICROH Agnès en qualité de membres du Bureau, chargée des conférences. Elle exercera cette fonction conformément aux statuts pour une durée de 2 ans jusqu'au prochain renouvellement de mandat du bureau actuel.

Par ailleurs Chantal Loïal et Sylvaine Turck-Chieze ont présenté en 2023 les prestations qu'elles ont effectuées dans le domaine de « l'Honneur en action ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Le Président



A Paris, le 29/02/2024

Le Secrétaire de séance

